

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT
DE GRASSE

VILLE D'ANTIBES



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

CONCESSION DE SERVICES RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UN SNACK-BAR DES TENNIS MUNICIPAUX

AVIS DE CONCESSION

DIRECTIVE : 2014/23/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom et adresse :

Ville d'Antibes Juan-les-Pins – Hôtel de Ville – Cours Masséna – BP 2205 – 06606 Antibes cedex.

Point de contact : DGA Ressources et Prospective – Direction de la Commande Publique – Service Activités Délégées – Tél. : 04.89.73.55.48 – courriel : ActivitesDeleguees.Secretariat@ville-antibes.fr

Adresse internet : <http://www.antibes-juanlespins.com/>.

I.2) Communication

Tous les candidats souhaitant participer à cette procédure peuvent retirer les documents de la consultation gratuitement sur le profil d'acheteur de la Ville à l'adresse électronique suivante : <https://www.marchessecurises.fr/>. Le dossier de consultation des entreprises précise les modalités de présentation des candidatures et des offres, et les critères de sélection des offres. Conformément à l'article R.3122-14 du Code de la Commande publique, toutes les questions auront lieu via cette plateforme dématérialisée.

SECTION II : OBJET DE LA CONCESSION

II.1 Etendue de la concession

II.1.1) Intitulé de la concession :

Concession de services relative à l'exploitation du snack bar des tennis municipaux

II.1.2) Code CPV : 55330000-2 – Services de cafétéria

II.1.3) Type de concession : Services

II.1.4) Description succincte : L'AUTORITE CONCEDANTE est propriétaire d'un équipement sportif sis 330 avenue Jules Grec (tennis municipaux), constituant une dépendance de son domaine public.

Pour contribuer à l'animation de ce centre sportif, et afin de prendre en compte les besoins des usagers, tant de l'équipement sportif que des riverains, un snack-bar dédié à la restauration rapide y est aménagé.

II.1.5) Valeur estimée : 160 000 euros HT

II.1.6) Information sur les lots : Ce marché est divisé en lot : non

II.2 Description

II.2.1) Intitulé : Concession de services relative à l'exploitation du snack bar des tennis municipaux

II.2.2) Lieu d'exécution : Code NUTS : FRL03. Tennis Municipaux 330 Av Jules Grec Antibes

II.2.3) Description des prestations : Les lieux mis à disposition sont destinés à recevoir une activité de snack-bar accessoire à l'équipement sportif des tennis municipaux.

II.2.4) Critères d'attribution :

L'évaluation des offres sera réalisée selon les critères pondérés suivants :

- **Critère n°1** : La proposition de la redevance annuelle part fixe par le candidat (qui ne pourra être inférieure à 3000 euros annuel) et de la redevance part variable annuelle, exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires annuel HT de l'exploitant (qui ne pourra pas être inférieure à 3%) ; **40 %**
- **Critère n°2** : La qualité du service de restauration rapide type snack-bar (qualité des produits, fraîcheur, diversité, etc.) ; **60 %**

II.2.5) Durée : 5 ans maximum

II.2.6) Valeur estimée : 160 000 euros HT

II.2.13) Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union Européenne : non

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1 Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Les éléments à communiquer à ce titre sont indiqués dans les documents de la consultation

III.1.2) Capacité économique et financière :

Les éléments à communiquer à ce titre sont indiqués dans les documents de la consultation

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Les éléments à communiquer à ce titre sont indiqués dans les documents de la consultation

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

SECTION IV) : PROCÉDURE

IV.1) Description

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2 Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de réception des candidatures et des offres : **30 Avril 2025 à 12h00**

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français

SECTION V) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

VI.1) Renouvellement : Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

V.4 Procédure de recours

V.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice – 18 Avenue des Fleurs – CS 61039 - 06050 Nice cedex 1 – mail : greffe.ta-nice@juradm.fr – Tél. : 04 89 97 86 000 – Fax : 04 93 55 78 31 – Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr/>.

V.5 Date de publication du présent avis : 18 Mars 2025